

# Cfdt:

## La santé des femmes au travail, c'est pour quand ?

900 000 femmes travaillent à l'éducation nationale, soit 75 % des agents. Elles sont surreprésentées dans les accidents et maladies professionnelles et exposées à des risques spécifiques.

### Les revendications CFDT

- Les femmes doivent bénéficier d'une **évaluation spécifique de leurs risques au travail** (code du travail).
- Des **actions** d'informations et de prévention **spécifiques**.
- **L'effectivité du droit** à des aménagements au travail (horaires, postes...).

SANTÉ DES FEMMES AU TRAVAIL



Protéger la santé  
des femmes au  
travail !  
Votez CFDT !

## La santé des femmes au travail, c'est pour quand ?

- Troubles musculo squelettiques, cancer du sein, ménopause, endométriose et dysménorrhées invalidantes, épuisement professionnel, agissements sexistes et sexuels... **l'employeur a l'obligation d'évaluer les risques spécifiques des femmes** et de les transcrire dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
- Les risques évalués dans le DUERP obligent l'employeur à agir pour les prévenir, les supprimer ou les limiter. **La CFDT agit pour que l'employeur respecte ses obligations.** Notre syndicat demande que **d'autres acteurs** (associatifs, médicaux...) **soient associés**, comme par exemple les associations qui informent et orientent sur différentes pathologies.
- En situation de handicap, enceinte, venant d'accoucher ou allaitante, après un congé long ou souffrant de pathologies particulières : **toutes devraient bénéficier d'un suivi médical particulier** (SMP) permettant des **aménagements de poste** et une **visite médicale tous les deux ans.** **La CFDT fait des propositions concrètes pour que ce droit devienne effectif.**



Protéger la santé des  
femmes au travail !  
Votez CFDT !